

Ce texte est une version provisoire. Seule la version qui sera publiée dans le Recueil officiel du droit fédéral fait foi.



## **Ordonnance du DFF concernant les données et informations électroniques OeDI**

Abrogation du ....

---

*Le Département fédéral des finances  
arrête:*

I

L'ordonnance du DFF du 11 décembre 2009 concernant les données et informations électroniques<sup>1</sup> est abrogée.

II

*Dispositions transitoires concernant l'abrogation du ...*

Les certificats qui ont été délivrés conformément aux dispositions de l'ordonnance du DFF du 11 décembre 2009 concernant les données et informations électroniques dans sa version en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016, conservent leur validité jusqu'à leur échéance, mais au plus tard jusqu'au 31 décembre 2019.

III

La présente ordonnance entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Département fédéral des finances

Ueli Maurer

...

RS .....

<sup>1</sup> RO 2009 6803, 2016 4615

2017-.....